

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 16 juin 2021

10. Position CM et décision CG sur la motion PVN (A. Gagnebin) « Modération du trafic – Respect de la limitation » (C. Ferrier)

Introduction

M. Alain Gagnebin, du Parti Les Verts, constate régulièrement des dépassements de vitesse à La Neuveville, notamment au chemin des Prés-Guétins, à la route de Neuchâtel et le long de l'avenue des Collonges. A son avis, l'installation de radars est inefficace à long terme. Il demande la mise en place d'obstacles, afin d'assurer le respect des limitations de vitesse dans la localité, comme par exemple dans la commune du Landeron.

M. Alain Gagnebin nous indique que le marquage d'empreintes de pas dans différents endroits de la localité, afin de signifier que les piétons peuvent traverser librement dans les zones 30 km/h, est également recommandé par les directives officielles de modération du trafic. Le service de la gestion du territoire prend cette remarque en compte dans le développement pour la réalisation de la motion.

Conclusion

Le Conseil municipal, conscient de la problématique du respect de la limitation sur le territoire communal, souhaite répondre à cette motion de manière complète et précise.

En raison de l'abondante charge de travail du service de la gestion du territoire, le Conseil municipal demande un délai supplémentaire jusqu'à la séance du Conseil général du 29 septembre 2021 pour réunir toutes les informations nécessaires et pour prendre position sur cette motion.

CONSEIL MUNICIPAL